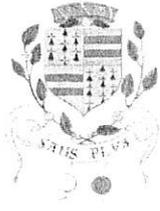




Liste des délibérations et décisions adoptées lors du Conseil Municipal du 5 Décembre 2024

- ✚ Délibération n° 2024-12-5/065 - Budget Principal - Vote de la décision modificative n° 1 au titre de l'année 2024 - Approuvé à l'unanimité -
- ✚ Délibération n° 2024-12-5/066 - Budget Principal - Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement 2025 à hauteur d'un quart des crédits d'investissement 2024 - Approuvé à l'unanimité -
- ✚ Délibération n° 2024-12-5/067 - Approbation des tarifs 2025 - Approuvé à l'unanimité -
- ✚ Délibération n° 2024-12-5/068 - Redevance d'occupation du domaine public gaz pour 2024 - Approuvé à l'unanimité -
- ✚ Délibération n° 2024-12-5/069 - Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif - Approuvé à l'unanimité -
- ✚ Délibération n° 2024-12-5/070 - Numérotation Rue Gustave Eiffel - Approuvé à l'unanimité -
- ✚ Délibération n° 2024-12-5/071 - Subvention pour une classe de découverte à l'école privée Sainte-Marie - Approuvé à l'unanimité -
- ✚ Délibération n° 2024-12-5/072 - Retrait de délégation - Approuvé à la majorité (15 pour, 3 contre et 5 abstentions) -
- ✚ Décision n° 2024-9-6/016 - Questions diverses
- ✚ Décision n° 2024-9-6/017 - Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales



www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_065-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Cinq Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Novembre 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absentes excusées : Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Frasin)

Absent :

M. Étienne a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-12-5/065 FINANCES LOCALES Décisions budgétaires

Budget Principal – Vote de la décision modificative n° 1 au titre de l'année 2024

EXPOSÉ

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 1 pour le Budget Principal, au titre de l'année 2024. Celui-ci s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes = Dépenses111 100 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Recettes	Dépenses
013 - Atténuations des charges	50 000 €	
70 - Produits des services	1 500 €	
73 - Impôts et taxes	36 000 €	
74 - Dotations, participations	9 400 €	
75 - Autres produits de gestion courante	13 000 €	
042 - 777 (quote-part des subventions d'inv)	1 200 €	
011 - Charges à caractère général		64 650 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		42 300 €
014 - Atténuation de produit		0 €
65 - Autres charges de gestion courante		4 150 €
TOTAL	111 100 €	111 100 €

1/2

Section d'investissement

Recettes = Dépenses 162 102 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre ou Programme	Recettes	Dépenses
10 - Dotations, fonds divers et réserve	71 000 €	
13 – Subvention d'investissement	91 102 €	
040 - Opération d'ordre	0 €	
204 – Immobilisations incorporelles		0 €
21 - Immobilisations corporelles		0 €
23 - Immobilisations en cours		160 902 €
040 - Opérations d'ordre		1 200 €
TOTAL	162 102 €	162 102 €

Le Conseil Municipal est invité à adopter le projet de décision modificative du Budget Principal pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 pour le Budget Principal, au titre de l'année 2024, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

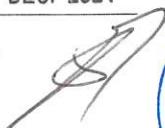
A Derval, le 6 Décembre 2024
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 10 DEC. 2024
- sa publication le : 10 DEC. 2024

A Derval, le 10 DEC. 2024
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_066-DE

Berger
Levrault

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Cinq Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Novembre 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absentes excusées : Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin)

Absent :

M. Étienne a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-12-5/066 FINANCES LOCALES Décisions budgétaires

Budget Principal – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement 2025 à hauteur d'un quart des crédits d'investissement 2024

EXPOSÉ

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire expose que, dans l'attente de l'adoption du Budget Principal 2025, il convient de prévoir une délibération autorisant l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année 2025.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à ouvrir des crédits d'investissement sur 2025, à hauteur du quart des crédits de l'année 2024.

Il est précisé que cette autorisation ne porte pas sur les restes à réaliser de l'année 2023.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir des crédits d'investissement sur 2025, à hauteur du quart des crédits de l'année 2024, selon les montants plafond suivant :

1/2

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024



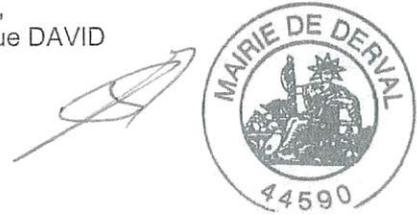
ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_066-DE

	Crédits 2024 (hors restes à réaliser 2023)	Crédits ouverts : ¼ sur 2025
D 20	201 000,00	50 250,00
D 204	40 000,00	10 000,00
D 21	638 260,00	159 565,00
D 23	4 968 522,00	1 242 130,50

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 6 Décembre 2024

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

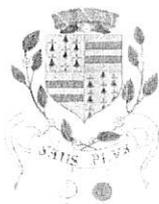
- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 10 DEC. 2024

- sa publication le : 10 DEC. 2024

A Derval, le 10 DEC. 2024

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_067-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Cinq Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Novembre 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absentes excusées : Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin)

Absent :

M. Étienne a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-12-5/067 FINANCES LOCALES Décisions budgétaires

Approbation des tarifs 2025

EXPOSÉ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote des tarifs, joints en annexe, pour l'année civile.

En 2024, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas augmenter les tarifs. En 2025, compte tenu de l'inflation sur l'année 2024, Monsieur le Maire propose d'augmenter globalement les tarifs de 2 %.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs communaux pour l'année 2025, selon la grille annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 6 Décembre 2024

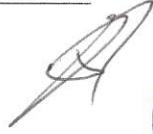
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 10 DEC. 2024
- sa publication le : 10 DEC. 2024

A Derval, le 10 DEC. 2024
Le Maire,
Dominique DAVID





TARIFS 2025

1 - Concessions de cimetière, columbarium et site cinéraire

Concessions de cimetière

Emplacement cimetière	2 m ²	4 m ²
Concession de 15 ans	122 €	245 €
Concession de 30 ans	219 €	439 €
Concession de 50 ans	489 €	977 €

Concessions de columbarium

Columbarium	la case complète
Concession de 15 ans	541 €
Concession de 30 ans	1 081 €

Concessions de site cinéraire

Site cinéraire	15 ans	30 ans
Cavurne simple	220 €	441 €
Cavurne pour monument individuel	220 €	441 €
Cavurne avec jardinière	552 €	1 104 €
Case dans le columbarium	552 €	1 104 €
Plaque de dispersion dans le jardin du souvenir		35 €

2 - Location du podium, des barrières de sécurité et des grilles d'exposition

	Podium (57,60 m ²)	Barrières de sécurité	Grilles d'exposition
Associations dervalaises	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Locations à l'extérieur	679 €	1,16 €	1,16 €
Caution conservée jusqu'au retour *	205 €	205 €	205 €

* pour les associations extérieures

3 -Location « Salle des Prés Verts »

	Demandeur de la commune	Demandeur hors commune
Vin d'honneur, de mariage...	74 €	117 €
Vin d'honneur, faisant suite à un décès	Gratuit	117 €
Banquets, repas de famille, buffet campagnard, bal de mariage, de société locale, de chasse, de classe, séances de variétés, concours, spectacles...	156 €	274 €
Associations dervalaises dont le siège est à DERVAL	40 % du tarif, hors ménage	

La caution est égale à deux fois le montant de la location avec un minimum de 300 €

4 - Location des Salles « Bon Accueil »

Salles 1 ^{er} étage	Demandeur de la commune
1 A (accès escalier intérieur)	123 €
1 B grande salle	146 €
1 A + 1 B	244 €
1 C accès par escalier extérieur = mezzanine	51 €
Salle 2 ^{ème} étage 2 A : vin d'honneur, mariages, conférences, réunions spécifiques	98 €
Vin d'honneur, faisant suite à un décès	Gratuit

La caution est égale à deux fois le montant de la location avec un minimum de 300 €

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_067-DE



5 - Location « Salle Vallée de la Chère »

Type de location	Demandeur de la Commune		Demandeur hors Commune		Prix Ménage
	Tarif normal	Demi-journée	Tarif normal	Demi-journée	
Salle 1/3 + Bar - accueil	235 €	118 €	346 €	173 €	108 €
Salle 2/3 + Bar - accueil	467 €	233 €	688 €	344 €	149 €
Ensemble des salles + Bar - accueil	576 €	288 €	853 €	426 €	252 €
Bar - accueil	104 €	52 €	146 €	73 €	128 €
Forfait week-end (2 jours) : Ensemble des salles + cuisine	914 €	/	1 099 €	/	352 €
Forfait 3 jours	1 120 €	/	1 381 €	/	352 €
Cuisine	115 €	57 €	168 €	84 €	100 €
Loges	Gratuite		Gratuite		88 €

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Du Lundi au Jeudi	tarif x 0,80 (-20 %)
Réveillons	tarif plein
Associations dervalaises dont le siège est à DERVAL	40 % du tarif, hors ménage
Arbres de Noël, concerts scolaires, téléthon, MCLA	Gratuité

AUTRES PRESTATIONS

Mise en place du mobilier demandé	360 €
Rangement du mobilier	252 €
Caution	2 fois le montant de la location
Réservation, arrhes à fonds perdus en cas de désistement, sauf cas de force majeure	20 % de la location

VIDÉOPROJECTEUR & ÉCRAN DE PROJECTION

	Location	Caution
Tous particuliers et associations dont le siège n'est pas à DERVAL	58 €	175 €
Associations dont le siège est à DERVAL	GRATUIT	175 €

6 - Location « Salle du Stade »

	Chauffage	
	sans	avec
Location	94 €	125 €
Associations dervalaises dont le siège est à DERVAL	40 % du tarif	

La caution est égale à deux fois le montant de la location avec un minimum de 300 €. En dehors des mois de Juin, Juillet et Août, cette salle ne sera proposée que lorsqu'aucune autre salle ne sera disponible.

7 - Location « Espace Emilie Chérel »

	Chauffage	
	sans	avec
Location (événements à entrée payante)	53 €	74 €
Forfait ménage si le ménage n'a pas été réalisé	64 €	64 €

8 - Tarifs pour les travaux de photocopie

Copie	Recto	Recto-verso
A 4	0,40 €	0,50 €
A 3	0,55 €	0,65 €

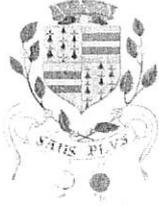
9 - Tarifs de droit de place

± 0,71 € le ml, par emplacement

± 1,43 € de consommation électrique par marché, pour les emplacements équipés du raccordement électrique

10 - Tarifs pour mise à disposition de terrain pour les cirques

- > Chapiteaux de moins de 30 mètres de diamètre : forfait de 51 € pour 4 jours + 25,5 € par jour supplémentaire
- > Chapiteaux de plus de 30 mètres de diamètre : forfait de 153 € pour 4 jours + 76,5 € par jour supplémentaire



www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_068-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Cinq Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Novembre 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absentes excusées : Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin)

Absent :

M. Étienne a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-12-5/068 FINANCES LOCALES Divers

Redevance d'occupation du domaine public gaz pour 2024

EXPOSÉ

En application du décret n° 2007- 606 du 25 Avril 2007, le Conseil Municipal est invité à voter la redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2024, que le concessionnaire de gaz est tenu d'acquitter auprès des communes.

Le détail du calcul est le suivant :

Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 16 265 m (identique à celle de l'année 2023)

Taux retenu : 0,035 € / mètre

Taux de revalorisation cumulé depuis le décret du 25 Avril 2007 : 1,42

Soit une R.O.D.P. 2024 = $(0,035 \times 16\,265 + 100) \times 1,42$, à savoir : 950 € (contre 930 € en 2023).

La commune ne touche pas cette année de redevance au titre d'une occupation provisoire liée à d'éventuels travaux.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la perception d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public communal, par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2024, d'un montant de 950 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

1/2

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le 10/12/2024
ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_068-DE

A Derval, le 6
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 10 DEC. 2024
- sa publication le : 10 DEC. 2024

A Derval, le 10 DEC. 2024
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_069-DE

Berger
Levrault

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Cinq Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Novembre 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absentes excusées : Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Frasin)

Absent :

M. Étienne a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-12-5/069 FINANCES LOCALES Fiscalité

Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

EXPOSÉ

Lors de la séance du 18 Octobre 2024, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le prix de la surtaxe d'assainissement à 0,90 €/m³.

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 Décembre 2023 de finances pour 2024, portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau, instaure, à compter du 1er Janvier 2025, la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, à laquelle sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière d'assainissement des eaux usées.

En application du décret n° 2024-787 du 9 Juillet 2024, portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau et dans le cadre du contrat de délégation de service public, liant la commune à S.T.G.S. pour la gestion du système d'assainissement, la commune doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux, répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-12-2 à L.2224-12-4.

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.213-10-1 à L.213-10-6, D.213-48-12-1 à D.213-48-12-13.

Vu l'arrêté du 5 Juillet 2024, relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

1/3

Vu la délibération n° 2024-97 du 15 Octobre 2024, du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030.

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement passé entre la commune de Derval et la société S.T.G.S., entré en vigueur le 1er Janvier 2018 et notamment son article 36 (sur le recouvrement et le reversement de la part collectivité).

Vu la convention de mandat conclu sur le fondement de l'article L.1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'encaissement et le reversement de la part collectivité.

Considérant que la commune, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, sera redevable envers l'agence de l'eau d'un montant égal au produit 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'assainissement collectif, 2°) d'un tarif fixé par l'agence de l'eau et 3°) des coefficients de modulation.

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a fixé un tarif de 0,028 € H.T., par mètre cube, pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.

Considérant que le coefficient de modulation correspondant à la performance des systèmes d'assainissement collectif est fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0,3.

Considérant que la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et que le montant de cette contre-valeur ne pourra pas dépasser le montant forfaitaire maximal de 3 €/m3.

Considérant qu'il appartient au délégataire de l'assainissement collectif de facturer et de recouvrer, auprès des usagers, ce supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la commune les sommes encaissées à ce titre, conformément au contrat et mandat d'encaissement conclu avec le délégataire.

Considérant qu'il appartient donc à la commune, de fixer le montant forfaitaire pris en compte dans la redevance d'assainissement au titre de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif prévue à l'article L.213-10-6 du Code de l'Environnement, dont le délégataire est chargé d'assurer le recouvrement auprès des usagers et de lui reverser dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer, pour l'année 2025, le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercuté sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0,084 € H.T./ m3 (soit 0,3 x 0,28). Cette contre-valeur est assujettie à la T.V.A., selon la réglementation en vigueur, à hauteur 10 % pour l'assainissement. Elle s'ajoutera au tarif de 0,90 €/m3 de surtaxe communale, délibéré le 18 Octobre 2024
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 6 Décembre 2024

Le Maire,
Dominique DAVID



Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_069-DE



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 10 DEC. 2024

- sa publication le : 10 DEC. 2024

A Derval, le 10 DEC. 2024
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_70-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Cinq Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Novembre 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absentes excusées : Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Frasin)

Absent :

M. Étienne a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-12-5/070 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Numérotation Rue Gustave Eiffel

EXPOSÉ

En vertu de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Locales, "dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune".

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section XX n° 81, située Rue Gustave Eiffel, sollicite l'attribution d'un numéro à ce nouveau bâtiment.

DÉLIBÉRATION

Vu l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le numéro 60 Rue Gustave Eiffel, à la parcelle cadastrée section XX n° 81.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 6 Décembre 2024

Le Maire,
Dominique DAVID



1/2

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le 10/12/2024
ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_70-DE

Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 10 DEC. 2024
- sa publication le : 10 DEC. 2024

A Derval, le 10 DEC. 2024
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_071-DE

BORDER
LE VRAI

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Cinq Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Novembre 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absentes excusées : Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin)

Absent :

M. Étienne a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-12-5/071 FINANCES LOCALES Subventions

Subvention pour une classe de découverte à l'école privée Sainte-Marie

EXPOSÉ

L'école privée Sainte-Marie sollicite l'attribution d'une subvention pour l'organisation de deux séjours pédagogiques :

- l'un se tiendra sur deux jours, à la maison Saint-Donatien et regroupera quarante-deux élèves de CP/CE1 et de CM1/CM2
- le second se tiendra sur quatre jours et concernera trente-neuf élèves de CE2 et CM1

La commune attribue, chaque année, une subvention à une des deux écoles primaires pour un séjour.

La Commission « Vie Associative – Culture - Patrimoine » a fixé le principe suivant : 15 € par jour, par enfant, pour six jours maximums.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 2 340 € à l'école privée Sainte-Marie (15 € x 39 élèves x 4 jours).

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 2 340 € à l'école privée Sainte-Marie, pour la réalisation d'une classe de découverte en 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le 10/12/2024
ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_071-DE



A Derval, le 6
Le Maire,
Dominique DAVID

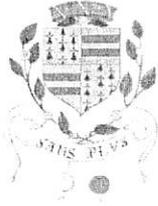


Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 10 DEC. 2024
- sa publication le : 10 DEC. 2024

A Derval, le 10 DEC. 2024
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_072-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Cinq Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Novembre 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absentes excusées : Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Frasin)

Absent :

M. Étienne a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-12-5/072 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Délégation de fonctions

Retrait de délégation

EXPOSÉ

Suite au retrait le 16 Octobre 2024, par Monsieur le Maire, de la délégation consentie à Madame LE BIHAN Laurence, adjointe au Maire, par arrêté n° 2024 - 162 du 16 Octobre 2024, dans les domaines des affaires sociales, du Centre Communal d'Action Sociale, du cadre de vie, de la cohésion sociale, des solidarités et du Conseil Municipal des Jeunes, le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent: *«lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.»*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas maintenir Madame LE BIHAN Laurence dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté du Maire en date du 16 Octobre 2024, portant retrait de délégation.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire.

A la demande de « mettre tous les présents », il est procédé à un vote à bulletin secret.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400517-20241205-2024_12_5_072-DE



Au 1^{er} tour, le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
Nombre de suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12
Nombre de votes pour : 15
Nombre de votes contre : 3
Nombre d'abstention : 5

Au regard des résultats du vote, le Conseil Municipal décide, à la majorité (15 pour, 5 abstentions et 3 contre), de ne pas maintenir Madame LE BIHAN Laurence dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 6 Décembre 2024
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 10 DEC. 2024

- sa publication le : 10 DEC. 2024

A Derval, le 10 DEC. 2024

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Cinq Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Novembre 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absentes excusées : Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Frasin)

Absent :

M. Étienne a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉCISION N° 2024-12-5/016 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Questions diverses

Colis des Aînés : il est distribué aux personnes de plus de quatre-vingt-cinq ans qui sont à la Résidence « Le Val d'Émilie » ou qui vivent à domicile. Ces dernières recevront trois bons d'achat de 5 €, à faire valoir dans les commerces dervalais. Cent-quatre-vingts personnes sont concernées.

Festivités de Noël : un allumage symbolique des illuminations a eu lieu le 6 Décembre. La commune a financé les lampions de la marche qui était encadrée par les écoles. Plusieurs animations ont été organisées pour le Téléthon (tournoi de pétanque, de basket, initiation à la plongée, gala de danse du 21 décembre...). Une collecte de jouets a également été organisée, en lien avec les écoles et le collège ; elle a été reversée aux Pères Noël à moto.

Spectacle de Noël : il est offert par la Municipalité aux deux écoles et a eu lieu le 13 Décembre.

Marché de Noël : l'évènement, organisé par l'association « Derval' Anim », s'est bien déroulé.

Commission « Travaux - Urbanisme - Bâtiments » : les membres se sont réunis le 3 Décembre ; à l'ordre du jour l'étude de priorisation des espaces verts, les travaux à la mairie et à l'immeuble « Bon Accueil » et les ombrières.

Mairie / Immeuble « Bon Accueil » : les travaux vont débuter le 6 Janvier 2025 ; ceux dans la mairie vont être échelonnés, afin de ne pas perturber l'ouverture des services.

Hôtel Provost : un marché public est en cours de publication, afin de sélectionner un maître d'œuvre.

Travaux sur le giratoire après l'échangeur du Mortier : la route qui va vers le pont de La Cornillais / La Gare va être bloquée pendant six à huit mois.

Plan d'Aménagement de la Voirie Communale : le marché a été attribué à l'entreprise Hervé ; les travaux doivent débuter en début d'année 2025.

1/2

Travaux de maçonnerie : l'entreprise « Painsmain » rénove le mur de l'ex- « Hôtel Provost ». Un mur a été démolé près du « Pôle Enfance » et remplacé par un mur en parpaing. Le mur en pierre, à côté du calvaire, a été rénové.

Toilettes publiques : de nouvelles toilettes ont été installées près du cimetière. Elles pourront être ouvertes après le passage du Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité.

Modification du Plan Local d'Urbanisme : une enquête publique aura lieu du 23 Décembre 2024 au 24 Janvier 2025. Elle porte sur la modification de zonage, à la marge, des modifications sur le règlement, l'ajout de quelques bâtisses susceptibles de changer de destination.

Argent de poche : le dispositif ne sera pas déployé pendant les vacances de Noël.

Conseil Municipal des Jeunes : de nouvelles élections se dérouleront début Février 2025. Huit sièges seront à pourvoir.

Personnel communal : la commune recrute un / une contractuel(le) en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, afin de remplacer un départ à la retraite.

Magazine municipal : il sera distribué par la poste, la semaine du 23 au 28 Décembre 2024.

Vœux du Maire : ils auront lieu le 17 Janvier 2025 à 19 h, à la « Salle Vallée de la Chère ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 6 Décembre 2024

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : _____

- sa publication le : _____

A Derval, le _____
Le Maire,
Dominique DAVID



www.derval.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Cinq Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Novembre 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absentes excusées : Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Frasin)

Absent :

M. Étienne a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉCISION N° 2024-12-5/017 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Juin 2020 confiant au Maire certaines compétences du Conseil.

Vu les arrêtés du Maire en date du 8 Juin 2020 donnant délégation aux Adjoints.

Considérant que les décisions prises dans le cadre des articles L.2122-22 et 23 doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions ci-dessous prises :

Déclarations d'intention d'aliéner

Date	Nom & Prénom	Adresse de la Personne	Nom du notaire	Adresse du terrain	Référence Cadastre
9/9/2024	M. BOHÉAS Bernard	21 Rue de Pont Saint-Martin 44120 VERTOU	Me Ruaud BLAIN	3 et 9 Rue de la Gare	AB 676 679 - 680
13/9/2024	Mme MARTIN Marie	21 Rue de Châteaubriant 44590 DERVAL	Me Briffault DERVAL	21 Rue de Châteaubriant	AB 279

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

Berser
Levallois

ID : 044-214400517-20241205-DE2024_12_5_017-DE

Date	Nom & Prénom	Adresse de la Personne	Nom du notaire	Adresse du terrain	Référence Cadastrale
3/10/2024	S.C.I. Alliou	3 Rue du Docteur Zamenhof 44000 NANTES	Me Macluit NANTES	1 Place Bon Accueil	AB 311
4/10/2024	M. GAUTRET Léo	14 Rue de Rennes 44590 DERVAL	Me Briffault DERVAL	14 Rue de Rennes 6 Rue de la Garlais	AB 171 1190
10/10/2024	M. MACÉ Pascal	9 Rue Roland Garros 44600 SAINT-NAZAIRE	Me Lesbats SAINT-NAZAIRE	27 Le Tertre	XP 98 – 366
22/10/2024	Mme LEGRIS Andrée	39 Rue des Bruyères 41600 NOUAN LE FUZELIER	Me Briffault DERVAL	7 Rue de la Grée	AB 10
23/10/2024	Les Passagers du Vent	Le Champ Jubin Route de Nantes 44590 DERVAL	Me Briffault DERVAL	Le Champ Jubin Route de Nantes	YS 100 243 - 305
28/10/2024	M. DENIEL Jean	20 Rue de la Paix 44590 DERVAL	Me Gagneul ROUGÉ	20 Rue de la Paix	AB 344
29/10/2024	M. GRIMAUD Patrick	2 Rue Vivaldi 44590 DERVAL	Me Briffault DERVAL	2 Rue Vivaldi	AB 1033
15/11/2024	M. LEBRETON Michel	16 Rue de la Chédorgère 44119 TREILLIÈRES	Me Briffault DERVAL	12 Route du Thu	XD 238

Reprise et délivrance des concessions de cimetière

N° concession	Date	Nom - Adresse	Durée	Emplacement
1894	12/7/2024	Mme DUCHATEL Marie-Josèphe 7 Rue Jules Verne 44590 DERVAL	15 ans	C 4 T 17
1895	12/7/2024	M. SAUZEAU Didier chez M. et Mme SAUZAU Patrice 48 Avenue des Romains - 35170 BRUZ	15 ans	C 11 T 12
1896	18/7/2024	M. RAITIÈRE Michel Vault - 44390 NORT-SUR-ERDRE	15 ans	C 2 T 5
1897	18/7/2024	M. GARÇON Vincent 114 Cavareux - 44290 PIERRIC	30 ans	C 3 T 26
1898	12/8/2024	Mme SMEJKAL Noëlle 4 Rue de Saint-Sulpice 44590 SION-LES-MINES	15 ans	C 9 T 11

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 044-214400517-20241205-DE2024_12_5_017-DE

N° concession	Date	Nom - Adresse	Durée	Emplacement
1899	14/8/2024	M. SANCHEZ Philippe 41 Rue de Rennes - 44590 DERVAL	15 ans	C 13 T 16
1900	14/8/2024	Mme BARTHÉLÉMY Marie-Claire 11 Rue de la Paix - 44590 DERVAL	30 ans	C 10 T 20
1901	18/9/2024	Mme PLAQUIN Nicole 1 Rue Blérye - 44590 DERVAL	50 ans	C 16 T 9

Attribution de marchés publics

Objet	Attributaire	Date de notification
Rénovation Mairie/Bon accueil - Lot1	TECHNIDEM	08/11/2024
Rénovation Mairie/Bon accueil - Lot2	VIGNON CONSTRUCTION	08/11/2024
Rénovation Mairie/Bon accueil - Lot 4	ATLANTIQUE OUVERTURES	30/09/2024
Rénovation Mairie/Bon accueil - Lot 5	EMCG	26/11/2024
Rénovation Mairie/Bon accueil - Lot 6	LEGAL SCHREINER	08/11/2024
Rénovation Mairie/Bon accueil - Lot 7	MARGUE	08/11/2024
Rénovation Mairie/Bon accueil - Lot 8	OXXOM	08/11/2024
Rénovation Mairie/Bon accueil - Lot 9	ROQUET	08/11/2024
Rénovation Mairie/Bon accueil - Lot 10	SPIE	26/11/2024
Rénovation Mairie/Bon accueil - Lot 11	SAGELEC	30/09/2024
PAVC 2024	HERVE SAS Travaux publics	05/11/2024
Etude de programmation - Site de l'ancien hôtel Provost	ALTEREO	26/03/2024
Modification n°1 du PLU	La boîte de l'espace	14/05/2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 6 Décembre 2024

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : **10 DEC. 2024**

- sa publication le : **10 DEC. 2024**

A Derval, le **10 DEC. 2024**,
Le Maire,
Dominique DAVID

